2008-00499/

Office national de l'énergie / National Energy Board

Communiqué

444, Septième Avenue S.-O., Calgary (Alberta) T2P 0X8

07/33
Pour diffusion immédiate
Le 12 décembre 2007

L'ONÉ MET À L'ESSAI UN PROCESSUS D'EXAMEN DES DEMANDES PLUS EFFICACE POUR LES PETITS PIPELINES

CALGARY – L'Office national de l'énergie (ONÉ) met actuellement à l'essai un nouveau processus d'examen des demandes de pipelines qui ajoutera au degré d'efficacité de la réglementation tout en continuant de promouvoir des valeurs de sécurité et de sûreté en plus d'assurer la protection de l'environnement.

Le processus pilote s'applique aux pipelines visés à l'article 58 de la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, c'est-à-dire qui sont d'une longueur inférieure à 40 kilomètres.

Si le processus mis à l'essai donne les résultats escomptés, sa version définitive permettra de présenter des demandes en ligne au moyen d'un formulaire doté d'une liste de contrôle et précisant les exigences de nature consultative, socioéconomique, foncière, environnementale, technique et économique. Dans le cadre de cet essai, l'ONÉ se concentrera sur des éléments clés cernés à l'occasion d'une évaluation portant strictement sur le projet. Les aspects pouvant être traités de manière plus efficace pendant les étapes de la construction ou de l'exploitation seront mis en évidence afin que l'ONÉ s'y penche plus tard si le projet devait être approuvé.

La démarche axée sur le cycle de vie et fondée sur les risques permettra aux membres du personnel de l'ONÉ, aux promoteurs du projet et aux personnes pour lesquelles celui-ci présente un intérêt de porter principalement leur attention sur les questions qui sont prioritaires à l'étape de l'approbation.

« Une exploitation des projets énergétiques qui est sans danger et qui est respectueuse de l'environnement et des droits des personnes touchées est tout à l'avantage des Canadiens », mentionne Gaétan Caron, président de l'ONÉ. « Le processus pilote permettra à l'ONÉ d'atteindre ces résultats tout en favorisant un examen réglementaire efficace. »

La mise à l'essai du nouveau processus d'examen des demandes, entreprise à l'automne, se poursuivra pendant l'hiver. Par la suite, l'ONÉ passera en revue les projets ainsi évalués et apportera les modifications ainsi que les améliorations requises au processus avant son lancement en ligne au printemps 2008.

Les intervenants ou groupes intéressés souhaitant obtenir un complément d'information ou voulant soumettre une rétroaction sur le processus d'examen des demandes peuvent le faire en communiquant avec la chef de projet, Margaret Barber, au 403-299-3652 ou au 1-800-899-1265.

L'Office national de l'énergie est un organisme fédéral indépendant qui réglemente certains aspects de l'industrie énergétique canadienne. Sa raison d'être est de promouvoir, dans l'intérêt public canadien, la sûreté et la sécurité, la protection de l'environnement et l'efficience de l'infrastructure et des marchés énergétiques, en s'en tenant au mandat conféré par le Parlement au chapitre de la réglementation des pipelines, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie.

-30-

Pour un complément d'information : Kristen Higgins (khiggins@neb-one.gc.ca)
Agente des communications
Téléphone : 403-299-3371

Canada